

**LE PRESIDENT.**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury du Master domaine **Sciences humaines et sociales** mention **Psychologie psychopathologie clinique psychanalytique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>MASTER 1</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Gimenez Guy <u>Suppléant(e)</u> : Guérin Nicolas  <u>Liste des membres</u> : Guy Gimenez, Nicolas Guérin, Marie Lenormand.  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y -  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> :
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Gimenez Guy <u>Suppléant(e)</u> : Guérin Nicolas  <u>Liste des membres</u> : Guy Gimenez, Nicolas Guérin, Marie Lenormand.  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> :

**MASTER 2**

**Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme**

**Parcours-type psychanalyse et psychopathologie (PP)**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Nicolas Guérin

Suppléant(e) : Marie Lenormand

Liste des membres : Nicolas Guérin, Marie Lenormand, Isabel Fernandez

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

**Parcours-type Psychothérapies psychanalytiques et Humanistes, Psychopathologies cliniques Individuelles et groupales (PPHIG)**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Guy Gimenez

Suppléant(e) : Clarisse Vollon

Liste des membres : Guy Gimenez, Clarisse Vollon, Christian Bonnet

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/12/2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen l'UFR ALSH

